



MAIRIE DE MAINCY
S-et-M - 77950
Tél. : 01.60.68.17.12
FAX : 01.60.68.60.04

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Pouvoir adjudicateur

Commune de Maincy
3, rue Alfred et Edme Sommier
77950 – Maincy
Tél : 01 60 68 17 12
Fax : 01 60 68 60 04

Objet de la consultation :

**Marché relatif au remplacement des menuiseries extérieures : Ecole
Maternelle - Salle Gibouret**

Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment de son article 27.

Il est prévu un découpage des travaux en 2 tranches :

Tranche ferme : ECOLE MATERNELLE
Tranche optionnelle : SALLE GIBOURET

Personne habilitée à donner les renseignements prévus au Code des marchés publics :

Monsieur le Maire de Maincy

Ordonnateur :

Monsieur le Maire de Maincy

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur le Trésorier principal de la ville de Melun

Maîtrise d'œuvre :

L'Atelier des Services
Maîtrise d'œuvre BTP – Bureau d'Etudes
Bernard GIRAUDINO
6 bis rue la Fontaine
77000 - Melun
Mobile : 07.61.66.33.87
Fixe : 01.83.52.13.41
E-mail : bernard.giraudino@numéricable.fr

Le marché est passé selon **une procédure adaptée**, conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et aux dispositions du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment de son article 27.

ARTICLE 1. CONTRACTANT(S)

Je soussigné,

Prestataire Unique

Mandataire du Groupement

Nom et prénom :	
Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à	
Tel :	
Courriel	
Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Ayant son siège à	
Tel :	
SIRET :	
N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés :	

Les Membres du groupement

Cotraitant 2	
Nom et prénom :	
Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à	
Tel :	
Courriel	
Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Ayant son siège à	
Tel :	
SIRET :	
N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés :	

Cotraitant 3

Nom et prénom :													
Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :													
Domicilié à													
Tel :													
Courriel													
Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)													
Ayant son siège à													
Tel :													
SIRET :													
N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés :													

Cotraitant 4

Nom et prénom :													
Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :													
Domicilié à													
Tel :													
Courriel													
Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)													
Ayant son siège à													
Tel :													
SIRET :													
N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés :													

Après avoir :

- Pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés ;
- Produit les documents, certificats, attestations et déclarations visés à l'article 48 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics ;

- m'engage** sans réserve, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés à l'article 48 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics ainsi que des attestations exigées dans les documents de consultation et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **me** lie toutefois que si son acceptation **m'**est notifiée dans un délai de **4 mois** à compter de la date limite de remise des offres finales.

- nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants
 - groupés solidaires**
 - groupés conjoints avec mandataire solidaire,**

représentés par :

mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés à l'article 48 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics ainsi que des attestations exigées dans les documents de consultation et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de **4 mois** à compter de la date limite de remise des offres finales.

ARTICLE 2. CONDITIONS ET DELAIS D'EXECUTION

Le marché est conclu pour une période de 9 mois (3 mois pour la tranche ferme et 6 mois pour la tranche optionnelle) à compter de la notification du marché hors période de validation.

Pour la tranche ferme (école maternelle) :

DEBUT DES TRAVAUX : Samedi 20 avril 2019

FIN DES TRAVAUX : Samedi 04 mai 2019

Pour la tranche optionnelle : à définir et au plus tard au 1^{er} décembre 2019

Si des difficultés rencontrées dans l'exécution de la prestation le justifiaient, les délais contractuels d'exécution des prestations pourraient être prolongés pour une durée qui sera appréciée par le pouvoir adjudicateur par une modification du marché. Le titulaire devra en ce cas lui faire connaître, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception motivant sa demande, avant l'expiration du délai contractuel, la cause qui met obstacle à l'exécution des prestations dans les limites de temps prévues.

Le démarrage des prestations pour la tranche ferme débutera à compter de la notification du marché. Pour la tranche optionnelle (conditionnelle) un ordre de service prescrivant le démarrage des prestations sera adressé au titulaire et au plus tard à la fin de la période de la tranche ferme.

La Commune de Maincy se réserve la possibilité de suspendre ce délai temporairement entre les différentes

phases de la prestation.

En cas de non-exécution ou de retard dans l'affermissement de la tranche optionnelle, il n'est pas prévu d'indemnité de dédit ni d'indemnité d'attente.

ARTICLE 3. PRIX

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois précédant la date de remise des offres finales.

Les prix sont établis en considérant comme incluses toutes les sujétions normalement prévisibles pour l'exécution des prestations, objet du marché, notamment les frais de production des dossiers, de déplacements et d'hébergement...

Le prestataire s'engage à :

- mobiliser les moyens humains nécessaires à l'exécution de sa mission et notamment à maîtriser les différents volets évoqués ci-dessus ;
- assurer le nombre indicatif prévu de rencontres et de prises de contact avec les occupants et se rendre disponible pour ce faire ;
- proposer un plan de communication aux différentes étapes de l'étude ;
- respecter un devoir de réserve quant aux informations et documents communiqués par la maîtrise d'ouvrage et les partenaires.

3-1. OFFRE DE BASE – Tranche Ferme

▪ Montant des prestations hors TVA :

▪ TVA au taux de %, soit

▪ Montant TVA incluse :

Arrêté en lettres à

En cas de groupement, la ventilation des sommes est la suivante :

Entreprises co-traitantes	Montant € HT	Montant € TVA	Montant € TTC

3-1. OFFRE DE BASE – Tranche Optionnelle

▪ **Montant des prestations hors TVA :**

▪ TVA au taux de %, soit

▪ Montant TVA incluse :

Arrêté en lettres à

En cas de groupement, la ventilation des sommes est la suivante :

Entreprises co-traitantes	Montant € HT	Montant € TVA	Montant € TTC

3-3. VARIANTE(S) ÉVENTUELLE(S)

Les variantes sont interdites

3-4. MONTANT SOUS-TRAITE

3-4.1. Montant sous-traité désigné au marché

En cas de recours à la sous-traitance, conformément à l'article 5 de la loi du 31 décembre 1975 modifiée, le(s) annexes type DC4 au présent Acte d'Engagement indique(nt) la nature et le montant des prestations qui seront exécutées par des sous-traitants, leurs noms et leurs conditions de paiement. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. La notification du marché est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que **j'envisage / nous envisageons** de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

Montant hors TVA	<input type="text"/>
Montant TVA incluse	<input type="text"/>

3-4.2. Créance présentée en nantissement ou cession

Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que présentée en nantissement ou céder est ainsi de :

<input type="text"/>

COTRAITANT 1

Compte ouvert à l'organisme bancaire :

À :

Au nom de :

Sous le numéro :

Clé RIB :

Code banque :

Code guichet :

COTRAITANT 2

Compte ouvert à l'organisme bancaire :

À :

Au nom de :

Sous le numéro :

Clé RIB :

Code banque :

Code guichet :

COTRAITANT 3

Compte ouvert à l'organisme bancaire :

À :

Au nom de :

Sous le numéro :

Clé RIB :

Code banque :

Code guichet :

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

4-2. AVANCE

Conformément aux dispositions de l'article 110 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, une avance de 5 % peut être versée au titulaire du marché. Le candidat peut refuser le versement de cette avance et en fait mention dans l'acte d'engagement. Il est exigé une garantie à première demande en contrepartie de l'avance. La garantie demandée en contrepartie du versement de l'avance couvrira la totalité de celle-ci.

Le maître d'ouvrage n'accepte pas qu'une caution personnelle et solidaire remplace la garantie à première demande.

 Je refuse l'avance J'accepte l'avance

A défaut d'indication, le titulaire est réputé renoncer au versement de l'avance.

Signature du marché

Fait en un seul original

à : le :

Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé" signature(s) du/des prestataire(s) :

Acceptation de l'offre

Objet : Marché 2019- Menuiserie école maternelle et salle Gibouret

Est acceptée la présente offre initiale / négociée,

Tranche Ferme :

Montant de la rémunération globale et forfaitaire€ HT

Montant de la T.V.A à 20%.....€

Montant de la rémunération globale et forfaitaire provisoire.....€ TTC

Tranche Optionnelle :

Montant de la rémunération globale et forfaitaire€ HT

Montant de la T.V.A à 20%.....€

Montant de la rémunération globale et forfaitaire provisoire.....€ TTC

Affermissement de la tranche optionnelle à la notification du marché : oui non

A : le :

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur,

